

Check-liste

«sécurité sur les réseaux sociaux»



Les réseaux sociaux offrent des opportunités passionnantes pour soigner le contact avec ses amis et collègues, faire de nouvelles connaissances et se présenter aux autres sur le Web. À l'aide des informations et conseils suivants, vous pouvez contribuer activement à éviter les mauvaises surprises en naviguant sur les réseaux sociaux.

Informations générales sur le fonctionnement des réseaux sociaux

→ Les réseaux sociaux n'oublent jamais rien

Les informations postées, peu importe si c'est du texte, des images ou du son, sont retrouvables sur le Web bien des années plus tard encore.

→ La diffusion des informations sur les réseaux sociaux peut être ultrarapide

Il est impossible de contrôler qui envoie quelles informations à qui et à quel moment.

→ La limite entre le virtuel et la réalité peut être très mince dans les réseaux sociaux

Des calomnies, des contrevérités, des mensonges, des menaces, etc. diffusés sur Internet nuisent aux personnes visées autant que dans la vie réelle.

→ Les réseaux sociaux ne sont pas difficiles dans le choix de leurs membres

Les fournisseurs de réseaux sociaux ne vérifient pas si les profils et les contenus sont exacts. C'est aux internautes à être suffisamment méfiants.

→ Dans les réseaux sociaux, on n'est pas simplement «entre nous»

Le fait que l'on se trouve bien à l'abri sous son propre toit quand on raconte des choses sur les réseaux sociaux est à l'origine de l'oubli que ces informations publiées deviennent souvent accessibles à un nombre de personnes bien plus important que supposé.



Ce que nous vous conseillons de faire

→ **Utilisez les paramètres de sécurité**

Avec le paramétrage standard, toutes vos informations, photos et vidéos sont postés ouvertement et, par conséquent, visibles de tous. Or, chaque site de réseautage social propose à ses utilisateurs la possibilité de définir des paramètres individuels, en d'autres termes de choisir quelles informations sur votre profil peuvent être consultées et par qui. L'emplacement sur votre écran de cette fonction dépend de la plate-forme. Il est important de prendre le temps de regarder tous les menus et sous-menus proposés, ainsi que de vérifier soigneusement les différentes possibilités de paramétrage. Dès la création de votre profil, mais aussi lors de chaque mise en ligne d'informations, réfléchissez à qui vous rendez accessible quelles informations.

→ **Supprimez les commentaires et messages non souhaités**

Internet n'oublie jamais rien. Les commentaires non souhaités ne peuvent plus être supprimés une fois qu'ils ont été copiés et diffusés, voire même – et c'est ce qui se passe la plupart du temps – une fois qu'ils sont enregistrés sur un serveur étranger. Vérifiez donc les messages publiés sur votre mur et supprimez le plus vite que possible ceux qui peuvent vous nuire ainsi qu'à d'autres personnes. Imprimez d'abord les contenus diffamatoires pour un dépôt de plainte éventuel.

→ **Ne répondez pas aux attaques ni aux harcèlements**

Si des messages vexants ou haineux sont postés sur votre mur, ne réagissez pas! Supprimez-les le plus rapidement possible et bloquez les auteurs. En revanche, si vous connaissez les auteurs de tels messages, vous pouvez chercher le dialogue, hors ligne et de préférence avec une personne de confiance.

→ **Signalez toute rencontre désagréable dans un réseau social**

Si quelqu'un vous harcèle via votre profil, signalez le fait au webmaster du réseau social et bloquez le profil de cette personne. Si le type de harcèlement est une infraction au regard de la loi (pornographie illégale, harcèlement sexuel, diffamation, menace, etc.), informez-en la police ou le Service national de coordination de lutte contre la criminalité sur Internet (www.scoci.ch).



SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)

Maison des Cantons

Speichergasse 6

Postfach

CH-3000 Bern 7

www.skppsc.ch